



Mes colocataires ne veulent pas payer leurs juste parts de gaz

Par ExBordelais

Bonjour,

J'ai un soucis, mes colocataires refusent de payer leur parts entière de la facture de gaz. J'explique brièvement : je suis partis de l'appartement le 4 avril et Ma petite amie est venue très souvent sur les 6 derniers mois, avec leurs accords, à l'appartement et pour cette raison ils veulent partager en 4 la facture d'un montant de 617?. Ça encore j'accepte ils ne semblent pas me laisser le choix de toutes façons. Cependant, ils refusent de payer le dernier mois (mois de mars, prélevé début avril). L'un prétend être parti le mois de février (ce qui est complètement faux, il est parti le 23-24 mars) et l'autre n'ayant pas de raison valable me dit qu'elle a repris un contrat et qu'elle ne veut pas payer le mois d'avril que j'ai donc payé tout seul... Y a t'il un recours pour leurs faire payer leurs parts? Une solution peut-être ? J'ai déjà 1266? à rembourser à mon école avant le 26 juin et je n'ai absolument pas l'argent pour payer cette facture, même en plusieurs fois pour le moment...

Par kang74

Bonjour

Tout est dans le bail ...

Si vous n'avez pas donné congé , vous êtes redevable des charges telles que stipulées sur le bail .

Si vous étiez en couple , vous restez solidaire des créances du bail 6 mois après en avoir donné congé .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le bail prévoit en colmocation une solidarité entre les colocataires, ce qui veut dire que le bailleur peut s'adresser à n'importe lequel d'entre eux pour le loyer ou pour les charges.

La suite n'est qu'une convention entre vous, il est rare qu'elle soit écrite et qu'on puisse attribuer les consommations à l'un ou à l'autre.

Vous devrez donc trouver un accord amiable entre vous, la justice ne peut rien dans ce cas.

La colocation a ses avantages, mais aussi ses inconvénients.